**Motion concernant les Indemnités pour Missions Particulières (I.M.P.)**

Nous, représentant-es du personnel enseignant du collège Françoise Dolto, souhaitons affirmer notre opposition de principe aux I.M.P. (*Indemnités pour Missions Particulières*) introduites par les nouveaux décrets statutaires d'août 2014 et mises en places à l'occasion de la rentrée 2015.

Ce type de rémunérations crée les conditions d'une inacceptable mise en concurrence des enseignant-es. Le texte réglementaire qui les régit renforce encore l'autonomie des établissements qui s'apparentent de plus en plus à de petites entreprises sur le modèle du secteur privé : « *Le chef d'établissement présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur d'académie* ».

À terme, c'est le cadre national qui se trouve menacé de disparition : pour une mission comparable, deux enseignant-es pourront être rémunéré-es différemment d’un établissement à un autre, d’un département à un autre ou d’une académie à une autre.

Nous réclamons, ainsi qu'il est prévu par le décret, la mise en place de décharges horaires pour les personnels chargés de la maintenance pédagogique du réseau informatique (responsables T.I.C.E. : *Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement*) plutôt que cette logique indemnitaire.

Ces indemnités permettent de rétribuer *a minima* certains personnels qui, du fait d'inégalités statutaires persistantes, ne bénéficient d'aucune décharge horaire ni ne perçoivent de traitement salarial spécifique, alors même qu'ils interviennent pleinement dans l'encadrement éducatif (C.P.E.) ou pédagogique (professeurs documentalistes). Mais, plus généralement, elles contribuent à l'accroissement de la logique indemnitaire au détriment d'une véritable reconnaissance du métier d'enseignant qui passerait davantage par une revalorisation des salaires et un dégel du point d’indice.

Les représentant-es du personnel enseignant du collège Françoise Dolto (Villepinte – 93)